Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20261117-DELIB1676-DE

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE**
**MAIRIE DE LOPÉREC**

**Date de convocation** du conseil municipal : **le 12 novembre 2026**
**Date d'Affichage de la délibération : Le 17 novembre 2026**

**2026-07-01**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, **le 16 novembre à 19 heures 30 minutes**
Le Conseil Municipal de la Commune de LOPÉREC légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de **Jean-Yves CRENN,** Maire de la commune.

**Présents :** TOULLEC Bruno, CAER Marie-Jeanne, LE GUILLOU Maryvonne, ARCHAN Stéphane, LE BEC Céline, HÉMON Geneviève, COZIEN Sébastien, LAYOUR Cindy, GODEK Gilles, LE DÉLAIZIR Paola, MEQUIGNON Marc, KERDILES Albert.

**ABSENTS :** CHESSE Yannick, SENGELÉ Aude

**Secrétaire de séance désigné :** MEQUIGNON Marc

OBJET : Bilan accompagnement du Parc Naturel Régional d'Armorique avec les écoles de LOPEREC durant l'année scolaire 2025-2026

Le Parc Naturel Régional d'Armorique, en partenariat avec les services départementaux de l'Education Nationale, propose différents projets pédagogiques pour les établissements scolaires du territoire, qui leur permettent de bénéficier d'un accompagnement éducatif, technique voire financier.
Chaque année, le Parc accompagne environ 1 000 élèves. A travers les projets, le Parc permet aux élèves de découvrir les différentes facettes de leur territoire, de rencontrer des acteurs locaux, de s'engager dans des actions concrètes.

Les écoles situées sur la commune de LOPEREC ont bénéficié au cours de l'année scolaire 2025-2026 des projets suivants :

- Appel à projet scolaire : 1 classe de l'école primaire a participé à l'appel à projet 2025-2026 « Où commence la mer ? » et s'est vu attribuer une subvention de 787 euros
- Dispositif des aires éducatives : l'école primaire a obtenu une subvention de 4 000 euros pour 2 ans de la part de l'Office Français de la Biodiversité pour son aire terrestre éducative (accompagnement du Parc pour le montage du dossier de demande de financement).

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20261117-DELIB1676-DE

Elle a également bénéficié d'une intervention gratuite de la part des animateurs du Parc sur son aire terrestre éducative.

- Entrée gratuite dans les maisons de Par cet sites partenaires : 115 élèves du Lycée du NIVOT ont bénéficié de l'entrée gratuite au Domaine de Menez Meur (Maison de Parc) et à la Maison des minéraux ; ce qui équivaut à une prise en charge par le Parc de 395,50 euros
- Initiation au Gouren : une demi-journée d'initiation au Gouren a été proposée à l'école primaire, pour un montant de 148,15 euros pris en charge par le Parc.

Le Conseil Municipal après présentation des projets par Monsieur le Maire, prend acte de ces actions du Parc Naturel Régional d'Armorique avec les écoles de LOPEREC.

**Pour copie certifiée conforme à l'original,**

**Le Maire**
**Jean-Yves CRENN**

MAIRIE DE LOPEREC (Finistère)

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 17 novembre 2026**